



Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juin 2010

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 12

Présents : SPITZER François - DECKER Régine - BURGER Sylvie - ECKART Jean-Luc - FUCHS Albert - GANTZER Pierre - LAPP Sébastien - OSTER-SCHALL Albert - PFISTER Hubert - REMOND Xavier - UGE Brigitte

Absents excusés : FUCHS Didier - MEYER Isabelle - LOTH Joseph

1. Le Procès-verbal de la séance du 20 mai 2010 a été adopté par l'ensemble des membres présents à ladite réunion.
2. Désignation du **secrétaire de séance** : Mme Régine DECKER

4. Travaux de restauration de la Salle des Fêtes : attribution des marchés.

Le Conseil Municipal,

- VU le projet de restauration de la Salle des Fêtes ;
 - VU le programme de travaux arrêté par le Conseil Municipal en date du 5 mai 2009 ;
 - VU la désignation du maître d'œuvre en date du 6 août 2009 ;
 - VU le dossier descriptif et estimatif arrêté par le Conseil en date du 20 mai 2010 ;
 - VU l'appel à candidature pour l'attribution des travaux ;
 - VU le résultat de la consultation des entreprises arrêté le 14 juin 2010 ;
- Et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de retenir les entreprises suivantes pour les différents lots :

➤ Plâtrerie, faux-plafond : Ets SEPPIC à Zutzendorf pour un montant de	29.227,61 € HT
➤ Menuiserie intérieure : Ets WEISS à Wingersheim pour un montant de	24.113,90 € HT
➤ Peinture : Ets KLEINMANN à Brumath pour un montant de	15.699,55 € HT
➤ Store : Ets OFB à KILSTETT pour un montant de	4.560,00 € HT
➤ Electricité : Ets REMOND à WINGERSHEIM pour un montant de	16.124,00 € HT
➤ Ventilation : non attribué	0,00
➤ Serrurerie - auvent : Ets ALUHOME à Wingersheim pour un montant de	11.450,35 € HT
TOTAL :	101.175,41 € HT

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux avec ces entreprises.

(adoptée à l'unanimité)

5. Redevance complémentaire pour dépôt de mobilier.

Le Conseil Municipal,

- VU la délibération en date du 6 août 2009 mettant à disposition de M. MEICH Gabriel domicilié 4 rue de la Division Leclerc à WINGERSHEIM le rez-de-chaussée de l'immeuble communal sis 2 rue de l'Église en vue de stocker du mobilier durant les travaux de restauration de sa maison d'habitation pour une période de 6 mois à compter du 20 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT que l'intéressé a cessé l'occupation des locaux le 31 mai 2010 :

- **DÉCIDE** de régulariser la mise à disposition du rez-de-chaussée de l'immeuble communal sis 2 rue de l'Église pour la durée du 1er janvier 2010 au 31 mai 2010
- **RAPPELLE** la redevance pour occupation des locaux de 150 € / mensuel
- **AUTORISE** le Maire à éditer le titre correspondant pour l'exercice 2010.

(adoptée à l'unanimité)

7. Acquisition d'une parcelle.

Le Conseil Municipal de la Commune de WINGERSHEIM,
VU le projet d'aménagement de la Maison des Chasseurs et l'emprise foncière de la Commune sur ce site ;

VU le projet de vente de la parcelle par M. et Mme DISSERT Emile domiciliés 3 rue d'Alsace à WINGERSHEIM ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de cette parcelle riveraine du bien communal permet d'étendre l'aménagement :

- **DÉCIDE** l'acquisition par la Commune de WINGERSHEIM de la parcelle cadastrée section 34 n° 28 d'une superficie de 3,84 ares – nature bois
- **FIXE** le prix de cette acquisition à **1.000 €** dont 100 € l'are pour le terrain et une indemnité totale pour le bois d'un montant de 616 €
- **AUTORISE** M. François SPITZER, Adjoint au Maire, à signer l'acte en la forme administrative pour le compte de la Commune de WINGERSHEIM.

(adoptée à l'unanimité)

8. Pouvoir au Maire - délégation du Conseil Municipal pour réaliser un emprunt.

Le Conseil Municipal,
VU l'article L 2122-22 du CGCT ;
VU le budget primitif 2010 ;
VU les investissements lancés pendant l'année 2010 ;
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de donner délégation au Maire pour la réalisation d'un emprunt permettant le financement des travaux de voirie 2010 dans les conditions et limites ci-après définies :
 - Réaliser un emprunt à court, moyen ou long terme d'un montant maximum de 300.000 € pour financer les travaux de voirie de la rue de la Victoire
 - Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :
 - * la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - * la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - * des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou consolidation,
 - * la possibilité d'allonger la durée du prêt,
 - * la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
 - * la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'emprunt contracté et de ses conditions dans le cadre de la délégation, dans les termes prévus à l'article L 2122-23 du CGCT.

(adoptée à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le 29 juin 2010
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire

Les délibérations du Conseil Municipal sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois à compter de leur publication ou notification